

Irri.pl@ine

N° 56 – 11 mars 2010 – 2 pages

Votre prochain Irri.pl@ine mensuel paraîtra le 8 avril 2010.

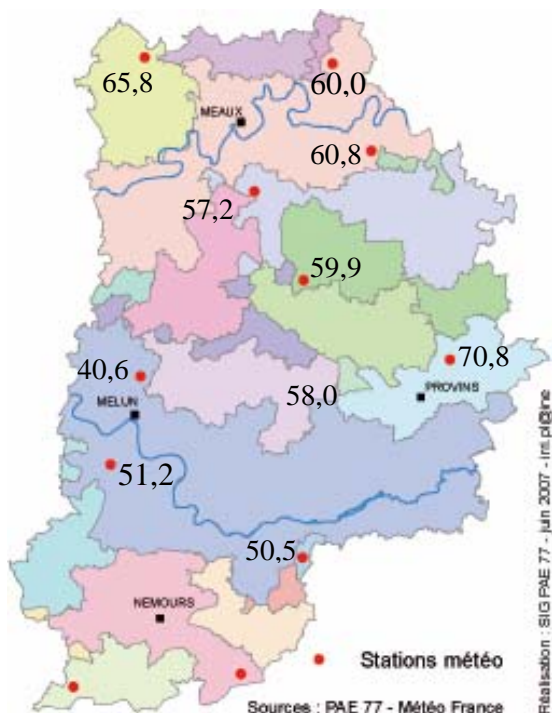
Un numéro spécial « arrêtés préfectoraux » vous sera envoyé si nécessaire.

METEO

Le mois de février, a été relativement arrosé, avec un cumul pluviométrique mensuel souvent proche de la moyenne des 30 dernières années.

Les températures, avec 3,9°C, ont été en dessous de la moyenne des 40 dernières années (4,5°C). La fin du mois, très douce (8,9°C) a été la seule période clémente de cet hiver qui dure, avec un froid relativement sec.

Les ETP de février, avec une moyenne à 1,0 mm/j, ont été au dessus de la normale saisonnière (0,8 mm/j), notamment à cause de la dernière décade, plus évaporante (1,7 mm/j). Avec le vent de ces derniers jours, la première décade de mars est restée évaporante, avec en moyenne 2 mm/jour.



Pluies (mm) du 1^{er} au 28 février 2010

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

COMITE DEPARTEMENTAL SECHERESSE

Mardi 9 mars 2010, le Comité Départemental Sécheresse s'est réuni à la Préfecture de Seine-et-Marne.

Suite au déficit hydrique de cet hiver, qui prolonge la série des hivers peu pluvieux, l'ensemble des nappes reste à un niveau de recharge très faible. Actuellement, au Sud et à l'Est du département, les niveaux piézométriques sont inférieurs à ceux de 1992. La nappe de Champigny est toujours sous le seuil de crise renforcée, la nappe de Beauce navigue autour du seuil S2.

Les projets d'arrêtés (cadre de bassin, cadre départemental, restriction sur la nappe de Champigny et restriction sur la nappe de Beauce) ont été présentés. Concernant l'irrigation, ces projets, hormis la nappe de Beauce, reprennent les mêmes modalités qu'en 2009. La nappe de Champigny reste en Crise Renforcée sur les deux zones Est et Ouest.

La campagne d'irrigation 2010 s'annonce difficile...

Par ailleurs, suite à quelques problèmes informatiques, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, annonce un retard important pour l'appel des redevances 2008 et pour la déclaration des volumes prélevés en 2009.

NAPPE DE CHAMPIGNY

Le volume maximal dédié à l'irrigation est toujours en cours de négociation sur la zone de Champigny pour la campagne 2010. Cependant, la gestion collective volumétrique reste le meilleur moyen de pouvoir irriguer en 2010. En effet, ceux qui ne rentreront pas dans le dispositif de gestion collective resteront soumis aux interdictions totales d'irriguer les grandes cultures, et limités à 12 h par jour pour les cultures légumières, maraîchères... en situation de crise renforcée.

✓ Collecte des besoins 2010

Suite à la réunion d'information de Clos Fontaine, vous avez reçu un courrier vous proposant de participer à la gestion collective pour la campagne 2010, avec une réponse impérative **avant le 12 mars 2010**. Malgré de nombreuses réponses, il **manque encore quelques irrigants**. Il est encore temps de nous renvoyer les formulaires permettant l'attribution d'un volume individuel. Si vous ne les avez pas reçus, n'hésitez pas à nous contacter :

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Christine MONTIN.

Tel. : 01 64 79 30 84 – Fax : 01 64 37 17 08. Email : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr

✓ Rappel sur la dernière modalité de la gestion collective 2010

Chaque irrigant transmet à la CA77, **le 1^{er} de chaque mois**, l'index de son compteur.

✓ Niveau de la nappe de Champigny

- Le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indique 47,46 m au 8 mars 2010. Ce niveau reste inférieur au seuil de crise renforcée (47,60 m).

- Le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indique 118,66 m (cote NGF) au 8 mars 2010. Ce niveau est nettement en dessous du seuil de crise renforcée (121,6 m). En effet, l'évolution de la nappe est toujours décalée à Saint-Martin-Chennetron, plus long à réagir à une remontée que Montereau-sur-le-Jard.

NAPPE DE BEAUCE

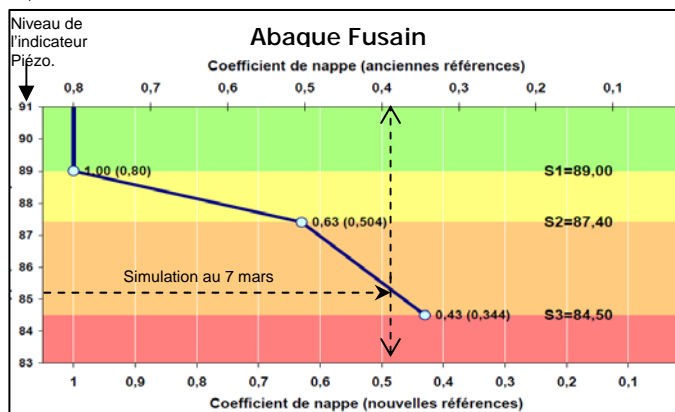
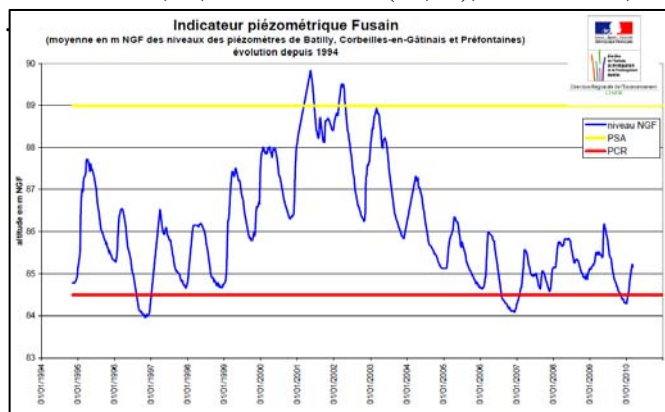
La nappe de Beauce, soumise à des orientations régionales, avec maintenant 4 secteurs distincts, est traitée indépendamment. En 2010 s'appliquent de nouvelles modalités de gestion volumétrique: le volume global sur l'ensemble de la nappe est réduit de 20 % (le volume de référence pour l'irrigation devient **420 Mm³**, alors qu'il était jusqu'à présent de **525 Mm³**).

✓ **Pour le secteur Beauce Centrale**, le niveau de l'indicateur est de 112,67 m au 7 mars 2010. Selon les dernières projections de la DIREN Centre, on s'acheminerait au 1^{er} avril 2010, vers un coefficient de nappe de 0,69 en base 420, (ou 0,552 ancienne base 525).

✓ **Le secteur Beauce Fusain**, communes de Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Chenou et Mondreville, sera géré de façon indépendante, avec son indicateur propre (moyenne des Piézomètres de Corbeilles-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais et Préfontaines), qui est de 85,16 m au 7 mars 2010.

Selon les mêmes projections de la DIREN Centre, on s'acheminerait vers un coefficient de nappe de 0,50 en base 420 (ou 0,40 ancienne base 525), en se référant à l'abaque qui a été défini pour ce secteur (ci-dessous).

C'est le niveau de **l'indicateur piézométrique au 1^{er} avril** qui déterminera la valeur du coefficient, par projection sur la courbe (ex : simulation au 7 mars, avec les flèches pointillées). La valeur du coefficient suit l'évolution de l'abaque : si le niveau de la nappe est supérieur au seuil S1, le coefficient est de 1 ; entre S1 (89 m) et S2 (87 m), il varie de 1 à 0,63, entre S2 et S3 (84,50), il varie de 0,63 à 0,43.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR
Toute rediffusion et reproduction interdites

